



Nombre de membres
du conseil municipal
élus :

19

Conseillers en fonctions :

19

Conseillers présents :
17

Conseillers absents :
2

Dont 2 avec pouvoir

L'an **deux mil vingt-deux**, le 7 du mois de décembre,

S'est réuni à 20 heures 00 à la Salle des Séances de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Amarin, sur la convocation et sous la présidence de Charles WEHRLÉN, maire

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames et Messieurs WEHRLÉN Charles, Maire – AST Cyrille 1° adjoint – LOCATELLI Marie-Christine 2° adjoint - SAUZE Jean 3° adjoint - Nathalie BARRAUD 4° adjoint -

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

ERHARD Huguette – EHLINGER René – PETER Véronique – GAIDELLA Patrick – POULET Sabine - HORNY Marilyne - SPERISSEN Alain – DUMOULIN Thierry – POTHIER Virginie – HUBER Emmanuelle – GSTALDER Emilie – MULLER Gaëtan.

Absents excusés avec pouvoir :

FRITHMANN Jean-Charles cm – donne pouvoir à Charles WEHRLÉN - HILDENBRAND Bastien cm – donne pouvoir à Gaëtan MULLER.

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice suivant les prescriptions des art. 50 & 174 de la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale.

2022-33 : Décision Modificative budget Forêt

M. le Maire informe l'assemblée qu'il convient de prendre une délibération pour régulariser les écritures budgétaires du budget 2022.

Considérant que le compte 6541 chapitre 65 ne comporte pas suffisamment de crédit pour régulariser l'admission en non-valeur votée au Conseil Municipal du 30 septembre 2022 ;

Sur proposition du Maire,

le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

✓ **DECIDE** de voter le mouvement de crédits ci-après :

Dépenses de fonctionnement :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
	4 300 €	0
D 6068	216.92 €	
R 6541		216.92 €
	4 083.08 €	216.92 €

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.



Le Maire,

Charles WEHRLÉN